

# Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Vendredi 7 mars 2025

10h00 à 12h00

Parc Naturel Régional Scarpe Escout



# Ordre du jour

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. Pacte territorial
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : ZHR, point niveaux piézométriques

# Ordre du jour

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. Pacte territorial
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : ZHR, point niveaux piézométriques

# 1. Décret sur la modernisation des SAGE

- Publication au JO le 2 décembre 2024 du décret n°2024-1098 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050714429>

- Plaquette d'information disponible sur le site Internet du SAGE :

<https://www.sage-scarpe-aval.fr/decret-du-2-decembre-2024-modernisation-sage>



# 1. Décret sur la modernisation des SAGE

- Pratiques déjà existantes désormais cadrées dans le code:

- Une procédure permettant la modification du périmètre du SAGE est créée (R.212-27-1 CE)
- Un ou des vice-présidents doivent être identifiés dans la CLE (au moins un vice-président du collège des élus) (R.212-30 CE)
- Toute personne chargée de représenter la CLE à l'extérieur (donc en dehors des réunions de la CLE) pourra être remboursée de ses frais par la structure porteuse (R.212-31 CE)
- Il est possible d'organiser la CLE en format dématérialisé (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement), les acteurs à distance comptent dans le vote et dans le quorum (R.212-32 CE)

# 1. Décret sur la modernisation des SAGE

- Modifications de pratiques:

- L'AMF a deux mois pour désigner la moitié des représentants du collège des élus (R.212-30 CE)
- Un membre de CLE peut porter les pouvoirs de deux absents de son collège (R.212-31 CE)
- L'avis du comité de bassin sur le projet de SAGE est réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de quatre mois (R.212-39 CE)

# 1. Décret sur la modernisation des SAGE

- Nouvelles possibilités:

- Il est possible de sanctionner les absences répétées d'un membre de la CLE (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement) (R.212-32 CE)
- Une procédure de révision partielle est créée, il s'agit d'une procédure intermédiaire entre la modification et la révision totale (R.212-44-1 et R.212-44-2 CE)
- La révision totale reprend les étapes de la procédure d'élaboration (R.212-44-1 et R.212-44-2 CE)

# 1. Décret sur la modernisation des SAGE

## • Nouvelles obligations:

- Au moins un représentant de structure porteuse de SCOT siègera en CLE (R.212-30 CE)
- L'état des lieux doit être mis à jour au moins tous les 12 ans (afin d'éviter l'utilisation successive des révisions partielles) (R.212-44-1 et R.212-44-2 CE)
- Des trajectoires de prélèvements sur la ressource en eau sont intégrées au PAGD à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (mesure 10 du Plan Eau) (R.212-46 CE)
- Une notice expliquant comment intégrer les dispositions et règles des SAGE aux documents d'urbanisme est intégrée au PAGD à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (R.212-46 CE)
- La nouvelle notice traduisant les règles et dispositions du SAGE à destination de l'urbanisme est intégrée parmi les annexes des PLU(i) (R.151-53 CU)
- Les zones humides faisant l'objet d'une interdiction de destruction dans le règlement de SAGE et étant délimitées suffisamment précisément sont intégrées aux règlements de PLUi (R.212-47 CE) (R.151-31 CU)
- Les SAGE sont ajoutés au porter-à-connaissance réalisé par l'Etat auprès des rédacteurs des documents d'urbanisme (R.132-1 CU)
- Les règles du SAGE sujettes à des amendes sont élargies (R.212-49 CE)



Direction départementale  
des territoires et de la mer du Nord

Lille, le 03/02/25

Monsieur le Président,

Le décret relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a été publié au Journal Officiel le 2 décembre 2024. Ce décret introduit davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des SAGE et dans le fonctionnement des Commissions Locales de l'Eau (CLE). Il modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de garantir l'opérationnalité des schémas en renforçant leur intégration dans les outils de planification. L'ensemble des nouvelles dispositions en vigueur depuis le 2 décembre est décrit de façon détaillée dans la note ci-jointe.

En termes de gouvernance, le décret prévoit désormais la nomination d'un représentant de SCoT au sein du premier collège des CLE de SAGE. Cette nomination doit être compatible avec les équilibres entre les collèges prévus au R.212-30 du code de l'environnement. Pour rappel, les équilibres à respecter sont :

- **Au moins la moitié des membres de la CLE** doit provenir du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. **Au sein de ce collège, au moins la moitié** des membres doit représenter une commune ou un EPCI nommé par une association départementale des maires.
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées doit **représenter au moins un quart des membres de la CLE**.
- Dans chaque collège, la présence des représentants d'entités listées dans le **R.212-30 du CE** est obligatoire.

Après analyse de la composition de la CLE du SAGE de la Scarpe-Aval, il apparaît qu'un représentant de SCoT est déjà intégré à votre instance en la présence du syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis et que l'ensemble des équilibres sont respectés. Je vous informe donc que la composition de la CLE du SAGE de la Scarpe-Aval est d'ores et déjà conforme aux nouvelles dispositions du décret du 2 décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur adjoint  
Guillem CANNEVA

Monsieur Jean-Paul FONTAINE  
Président de la CLE du SAGE de la Scarpe-Aval  
Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut  
Maison du Parc  
357, Rue Notre Dame d'Amour  
59731 SAINT-AMAND-LES-EAUX Cedex

Cité Marianne  
2, boulevard de Strasbourg - 59000 Lille  
Tél. : 03 74 00 64 10

07/03/2025

# Ordre du jour

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. **Pacte territorial**
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : ZHR, point niveaux piézométriques

# Rappel du contenu du pacte de gouvernance

- **Contenu :**
  - La **feuille de route** identifiant les actions nécessaires, avec l'ensemble des moyens déployés qui y sont affectés (animation en régie ou recours à des prestations externalisées), pour :
    - **Élaborer ou réviser le SAGE** ;
    - **Mettre en œuvre le SAGE**, y compris le plan de communication associé ;
    - **Mettre en compatibilité le SAGE avec le SDAGE** en vigueur, dans les délais impartis ;
  - La contribution aux **travaux « pressions – impacts »** conduits par l'Agence de l'Eau et, le cas échéant, l'animation des contrats de masse d'eau sur le bassin versant ;
  - La mise en œuvre d'une démarche visant à **mieux associer les EPCI** du bassin versant aux travaux du SAGE ;
  - La mise en œuvre d'une démarche visant à **mieux associer les animations thématiques** financées par l'Agence de l'Eau et déployées sur le bassin versant aux travaux du SAGE ;
  - La mise en place d'une **coordination inter-SAGE** pour les enjeux le nécessitant ;
  - Les **objectifs de résultats visés à 3 ans**, le calendrier de réalisation des différentes actions et les modalités de suivi et d'évaluation de ces objectifs.

# Propositions: volet animation

Proposition à débattre

## Animation Gouvernance Locale des instances du SAGE

|                                              |                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volet animation<br>CLE/commissions/instances | - 1 CLE à minima par an                                                                                                                                                                        |
| Volet suivi/évaluation                       | - Rédaction d'un tableau de bord tous les 3 ans (2020-2023-2026) et d'une synthèse des actions entreprises dans le cadre du SAGE tous les ans ;<br>- Rédaction des bilans d'activités annuels. |
| Volet réglementaire                          | - Préparation technique des avis de la CLE et accompagnement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme                                                                             |
| Volet accompagnement                         | - Association avec les EPCI: avenant à la convention, bilan tous les ans,<br>- Suivi des études: étude hydraulique, étude ruissellement, étude zonage pluviale,...                             |

# Propositions: volet mise en œuvre

Proposition à débattre

## Mise en place de stratégie en lien avec PAGD

**Préconisation 15 du PAGD:** Accompagnement pour la restauration des 13 milieux humides à restaurer

2025: diagnostic  
2026: recherche de financement  
2027: 2<sup>ème</sup> appel à projet

**Préconisation 14 du PAGD:** Consignes de gestion des ouvrages hydrauliques coordonnées à l'échelle du bassin versant

- 2 réunions par an avec l'ensemble des partenaires (DA, CAPH, BRGM, VNF, SMAPI)

**Préconisation 32 du PAGD:** Connaissance sur le fonctionnement des nappes et leurs interrelations, établissement d'un "volume maximal prélevable"

- Portage de l'étude HMUC pendant 2 ans.

# Propositions: volet communication/sensibilisation

Proposition à débattre

## Mise en œuvre d'une stratégie de communication

### Communication/sensibilisation à destination du grand public

- 1 jeu grand public (type escape Game) sur les risques
- 1 spectacle grand public (exemple: compagnie la roulotte Ruche)

### Mise en place de formation à destination des élus

2026: Formation des élus aux enjeux du SAGE post-élections  
2027: fonctionnement hydraulique cours d'eau

### Organisation de journée inter-SAGE

- 1 réunion par an entre les présidents de CLE du bassin
- Organisation d'une journée grand public (rencontre sportive)

### Mise à jour du site Internet + gest'eau

Action récurrente toute l'année

# Propositions: volet Contrat de masse d'eau

Proposition à débattre

| Emergence d'un contrat de masse d'eau        |                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Emergence d'un contrat de masse d'eau</b> | - Fin 2025 : validation de la CLE du portage du contrat de masse d'eau                                                           |
| <b>Animation</b>                             | -2026 : animation des commissions thématiques concernées par les travaux<br>2027 : validation de la liste des travaux à réaliser |
| <b>Communication</b>                         | - Réalisation d'une lettre d'info spéciale « contrat de masse d'eau »                                                            |

# Les engagements de la CLE

Proposition à débattre

- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe aval s'engage à :
  - Mandater la structure porteuse du SAGE pour mettre en application l'ensemble des actions prévues au Pacte de Gouvernance ;
  - Mobiliser le bureau de la CLE du SAGE pour garantir la mise en œuvre du pacte de gouvernance ;
  - Mettre à dispositions les données et informations facilitant la mise en œuvre du pacte de gouvernance.

Signature prévue le 26 juin 2025?

# Ordre du jour

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. Pacte territorial
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : ZHR, point niveaux piézométriques

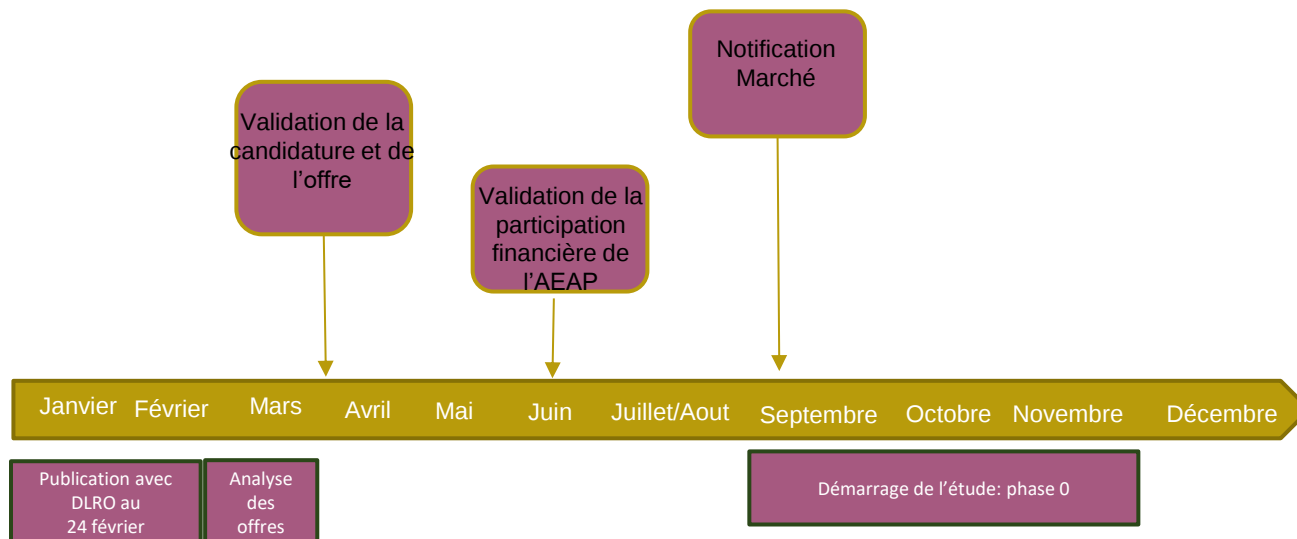
# Analyse d'offre HMUC

- 2 candidatures reçues:
  - IRH
  - SAFEGE

En attente des offres: DLRO 7 mars à 12h00

Estimation: 325 000€ TTC

# Calendrier prévisionnel de consultation



# Ordre du jour

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. Pacte territorial
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : ZHR, point niveaux piézométriques

## 4. Avis PLU Dechy

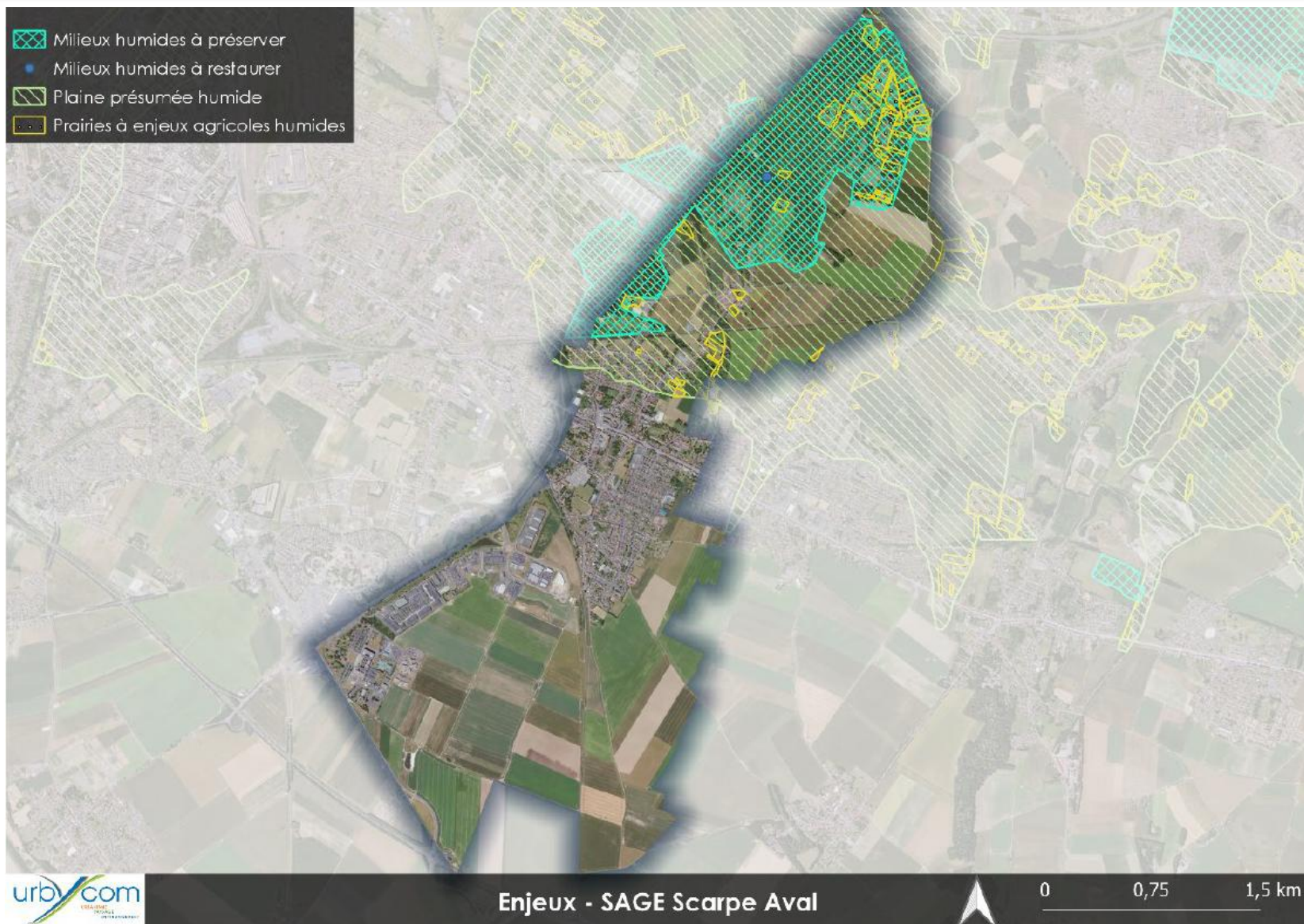
### Chronologie :

- 
- Révision initiée par délibération 27 juin 2022
  - 16 février 2023 : présentation Diag + PADD v1  
PNR présent, sujet ZH pas assez soutenu
  - 5 mai 2023 : présentation de OAP (enjeux faibles)
  - 7 octobre 2024 : avant arrêt (PADD, règlement, plan, OAP)  
SAGE / PNR présent, ,note technique présentée
  - 6 janvier 2025 : arrêt de projet

## 4. Avis PLU Dechy

### Prise en compte du SAGE :

- Intégration partielle des remarques depuis le 7/10/2024.
- Nombre conséquent d'erreurs matérielles
- Zonages SAGE : intégré avec erreurs importantes
- CARE non cité, enjeux pris en compte
- Dispositions de compatibilité :
  - Dispo n°2 : règlement peu adapté, pas de Nzh / Azh



|    |                                                           |                         |         |
|----|-----------------------------------------------------------|-------------------------|---------|
| 1a | Réglement d'une route et aménagement d'une piste cyclable | Conseil Général du Nord | 1339,31 |
| 2a | Réglement d'une route et aménagement d'une piste cyclable | Conseil Général du Nord | 1322,24 |
| 3a | Réglement d'une route et aménagement d'une piste cyclable | Conseil Général du Nord | 3895,51 |
| 4a | Réglement d'une route et aménagement d'une piste cyclable | Conseil Général du Nord | 3285,70 |
| 5a | Réglement d'une route et aménagement d'une piste cyclable | Conseil Général du Nord | 143,58  |
| 6a | Réglement d'une route et aménagement d'une piste cyclable | Conseil Général du Nord | 136,81  |
| 2  | Aménagement d'une voie douce                              | Commune                 | 293,94  |
| 3  | Aménagement d'une voie douce d'un mètre 1m de large       | Commune                 | 279,32  |
| 4  | Aménagement de stationnements et d'accès                  | Commune                 | 1854,75 |
| 5  | Aménagement d'une voie                                    | Commune                 | 722,29  |

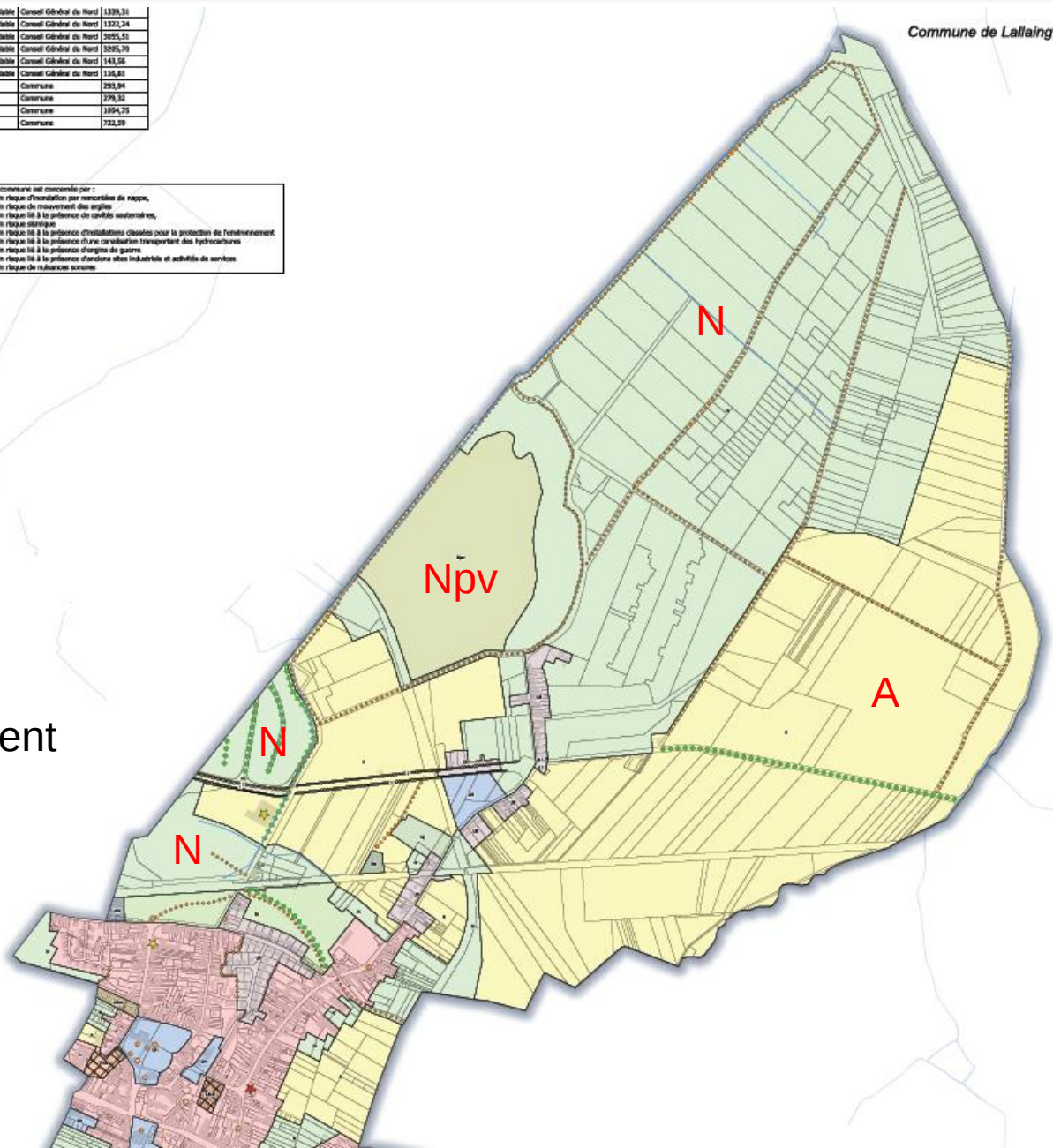
## Liste du patrimoine protégé

|    |                                               |
|----|-----------------------------------------------|
| 1  | Oratoire                                      |
| 2  | Portail de l'ancienne fosse                   |
| 3  | Bâtiment                                      |
| 4  | Arche de la Pierre Jacquard                   |
| 5  | Paysannerie                                   |
| 6  | Cheminée carrée                               |
| 7  | Église St Amant, vitraux et Grotte de Lourdes |
| 8  | Mairie                                        |
| 9  | La Croix de Pierre                            |
| 10 | Concubine et calvaires                        |
| 11 | Vierge                                        |
| 12 | La Lanque Ilombe                              |
| 13 | Monument aux morts                            |
| 14 | Plaque Nelson Mandela                         |
| 15 | Église                                        |
| 16 | Chapelle                                      |
| 17 | Chapelle                                      |
| 18 | Chapelle                                      |
| 19 | Chapelle                                      |
| 20 | Chapelle                                      |
| 21 | Arbre remarquable                             |
| 22 | Ancienne paroisse                             |

La commune est concernée par :

- Un risque d'inondation par remontées de nappe,
- Un risque de mouvement des argiles
- Un risque lié à la présence de ponts souterrains,
- Un risque sismique
- Un risque lié à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Un risque lié à la présence d'une canalisation transportant des hydrocarbures
- Un risque lié à la présence d'origine du gaz
- Un risque lié à la présence d'activités industrielles et activités de services
- Un risque de ruissellement

Extrait du règlement  
graphique



## 4. Avis PLU Dechy

Prise en compte des règles du SAGE :

- Règle 1 : intégrée, erreurs matérielles zone MHrP, confusion
- Règle 2 : idem
- Règle 3 : non intégrée
- Règle 4 : non citée, intégration imprécise, erreurs matérielles
  - Surfaces de stationnement perméables imposées

## 4. Avis PLU Dechy

### Evaluation environnementale :

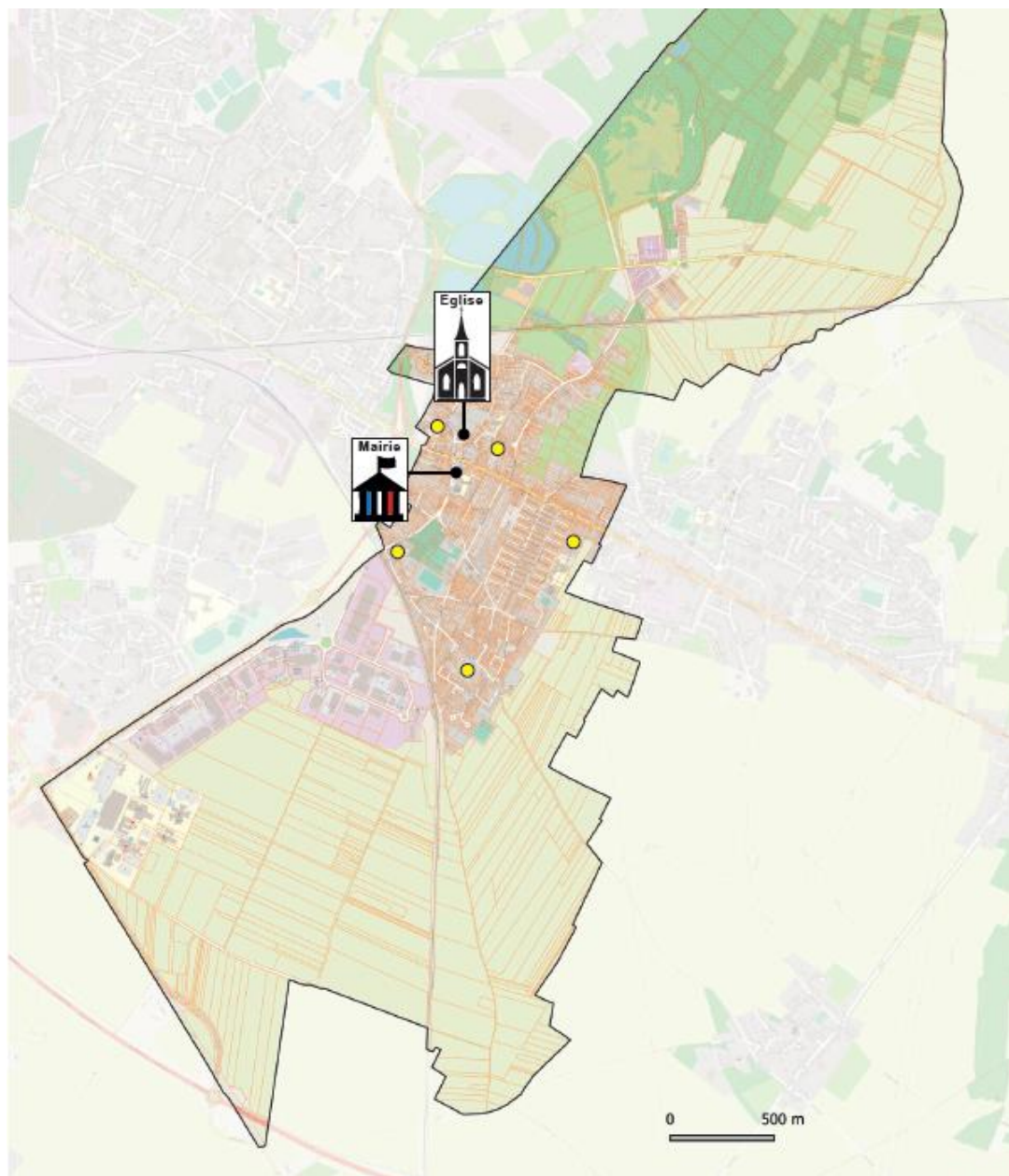
- Enjeux ZH reconnus comme fort
- Impact OAP correctement évalué
- Impact du règlement sur les zones N et ZH naturel sous évalué

Etude E. pas assez précise sur les zones N

### *A noter :*

- Absence de zonage pluvial (disp. 50)

Emplacement  
des OAP



## 4. Avis PLU Dechy

Les points positifs :

- Perméabilité des clôtures
- Risque remontée de nappe pris en compte
- Plan de zonage risque / ZH
- GIEP volonté d'intégrer la GIEP
- OAP sans incidences notables
- Préservation des haies, fossés, cours d'eau

## 4. Avis PLU Dechy

Proposition d'avis :

Proposition à débattre

PLU en l'état non conforme

Avis révisable sous réserve de :

- corriger les erreurs matérielles et imprécisions listées dans la note technique,
- mise en compatibilité avec la dispo 2 et 50.

# Ordre du jour

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. Pacte territorial
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : ZHR, point niveaux piézométriques

## 5. Avis technique et accompagnement

- CU à Raimbeaucourt : construction d'une maison au sein des « Milieux humides remarquables à préserver ».
- Sous les seuils IOTA
- PLU limite à la zone UB



07/03/2025

## 5. Avis techniques et accompagnements

- PA à Sin le Noble, aménagement d'un parc
- Modification n°2 du PLU de Aix-en-Pévèle : pas de modification sur l'avis émis le 10/06/2024
- 4 PC à Sin-le-Noble en « plaine humide de la Scarpe »
- Suivi de l'étude hydraulique sur la Scarpe par la DDTM: remarques émises sur les livrables de phase 2
- Suivi étude ruissellement de Raimbeaucourt
- Suivi de l'étude zonage pluvial de la CAPH: rencontre du bureau d'études VERDI

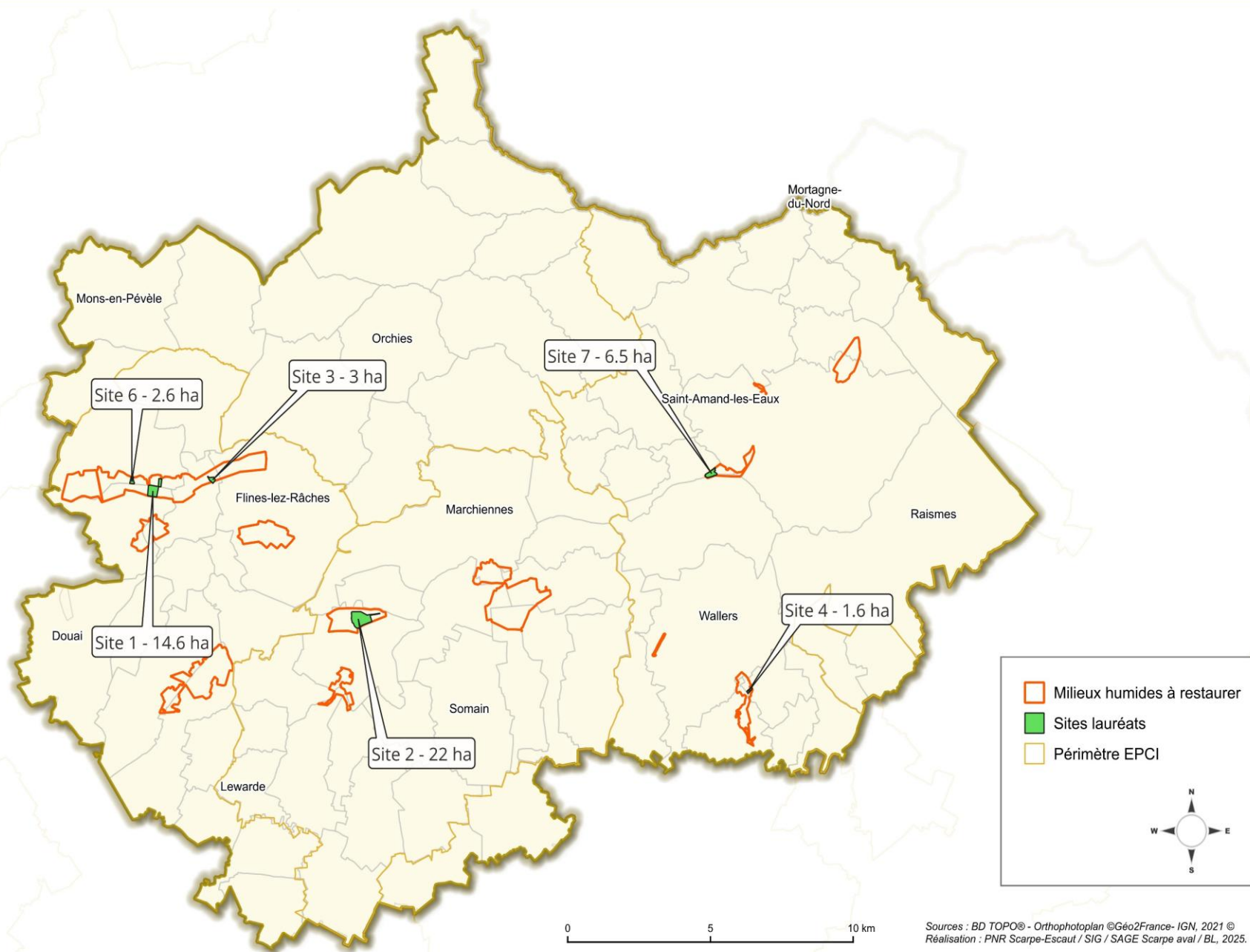
# Ordre du jour

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. Pacte territorial
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : ZHR, point niveaux piézométriques, assainissements,...

## 6. Questions diverses :

Point d'avancement du projet Diagnostic gratuit de votre site en ZH :

- Le 24/01 : COTECH de sélection des candidatures
- 6 sites retenus, 50 ha







- Périmètre du site
- + Sondages pédologiques
- + Piézomètre
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau
- Fossé
- Mare



0 50 100 m



Sources : Carte géologique 1/50 000 vecteur harmonisée (BRGM)  
Réalisation : PNR Scarpe-Escarot / CEN Hauts-de-France / 2025.

## 6. Questions diverses :

Diagnostic gratuit de votre site en ZH

A venir  
**2025**

Réalisation des diagnostics  
PNRSE/SAGE – CEN

COTECH 3 :

27/11/2025

9h30-12h30

- Restitution des diagnostics
- Etudes des perspectives

Janvier

Février - octobre

Novembre – Décembre

Phase 2

Phase 3

Phase 4

COTECH 2 :

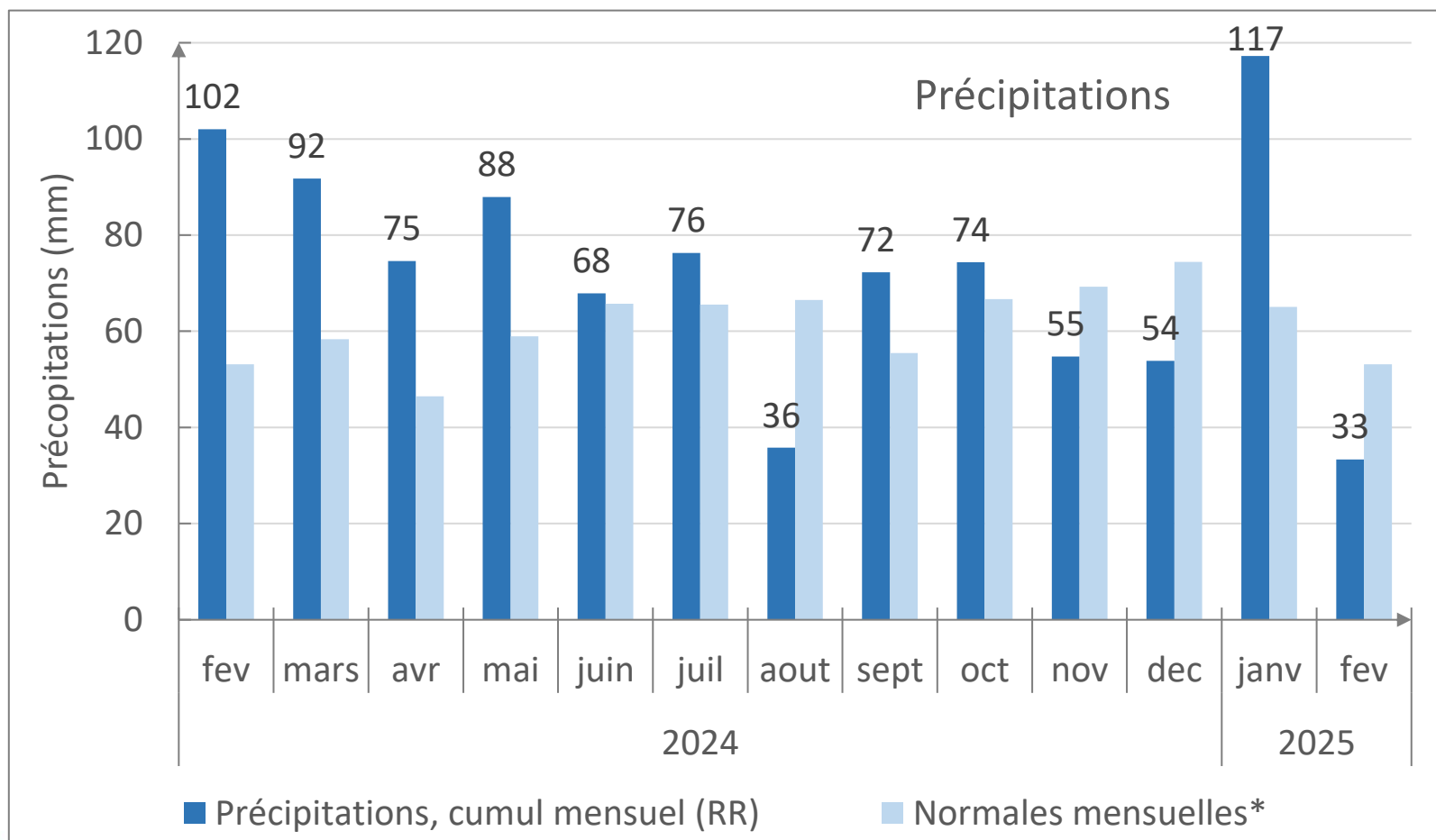
Choix des  
candidatures

Rédaction des  
dossiers

07/03/2025

## 6. Questions diverses : point niveaux piézométrique

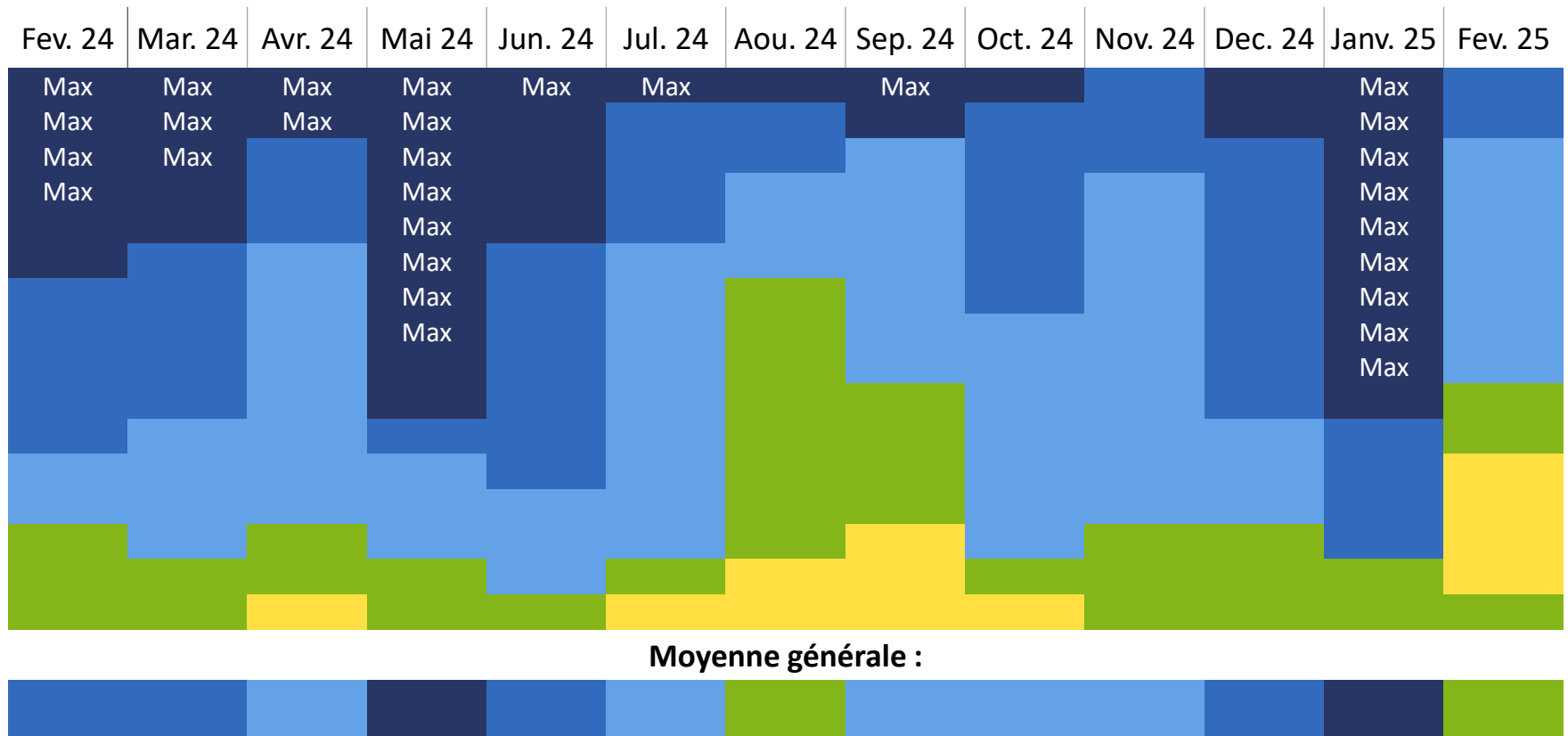
### Pluviométrie



07/03/2025

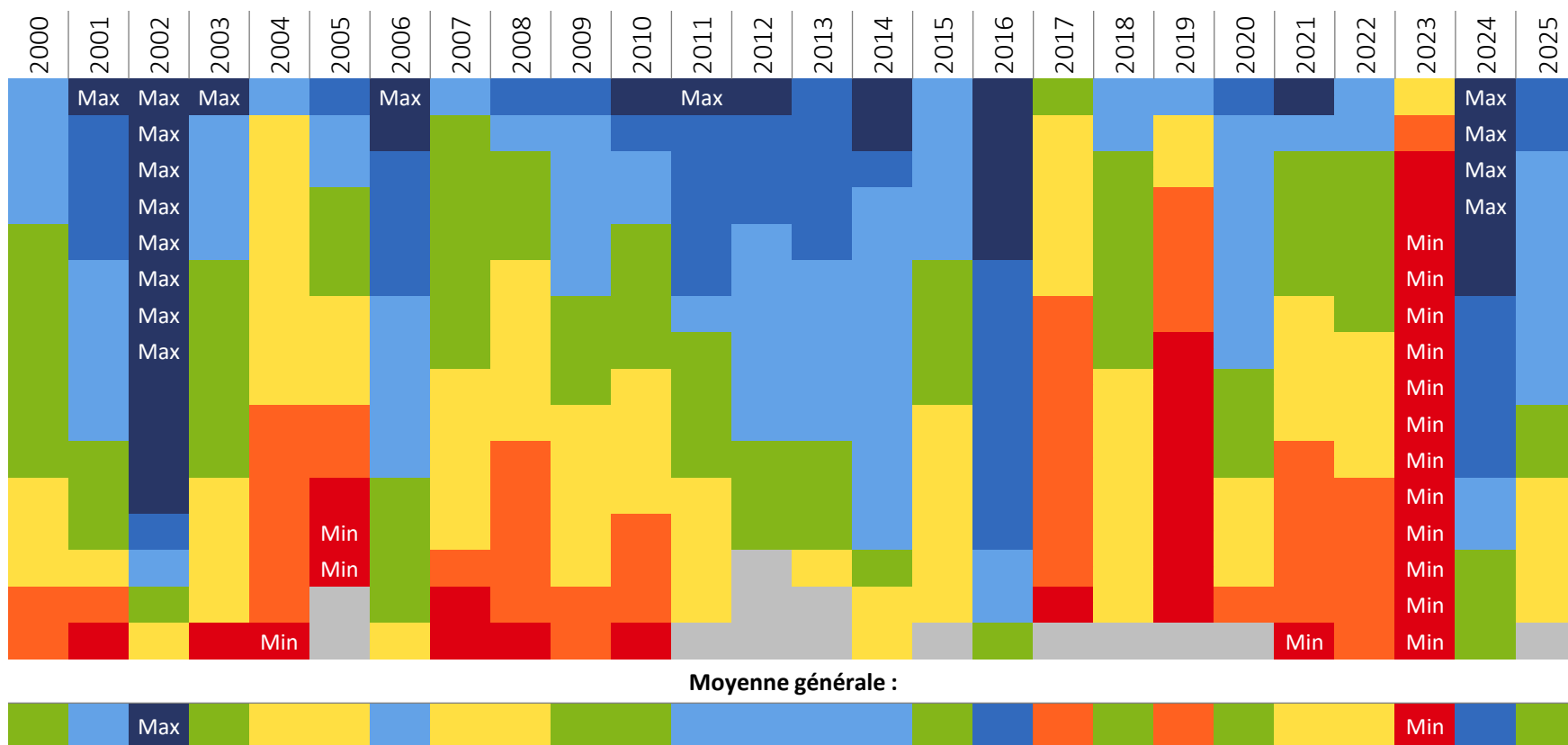
## 6. Questions diverses : point niveaux piézométrique

## Evolution des niveaux sur 1 an

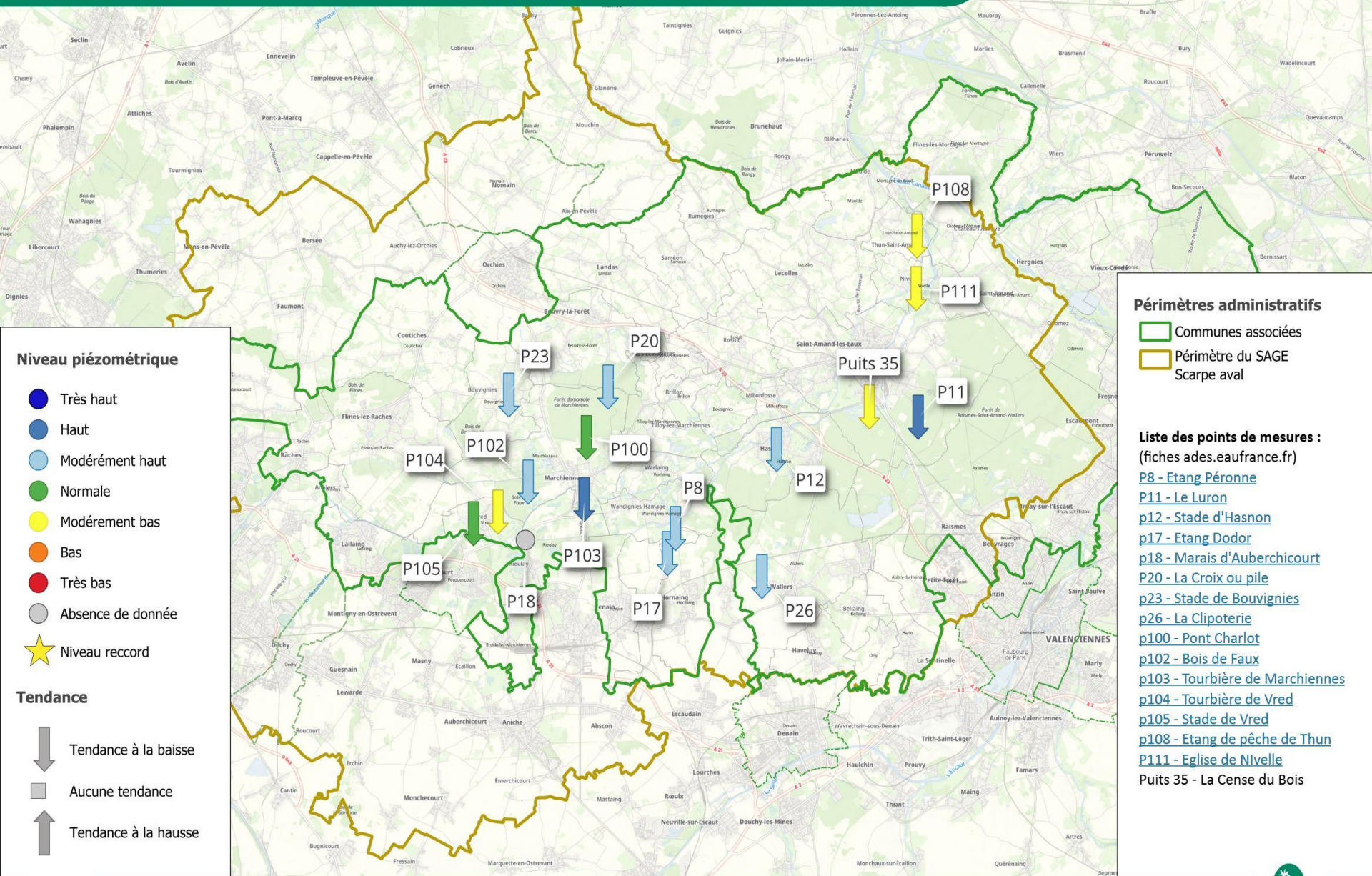


## 6. Questions diverses : point niveaux piézométrique

### Chroniques des mois de février 2000-2025

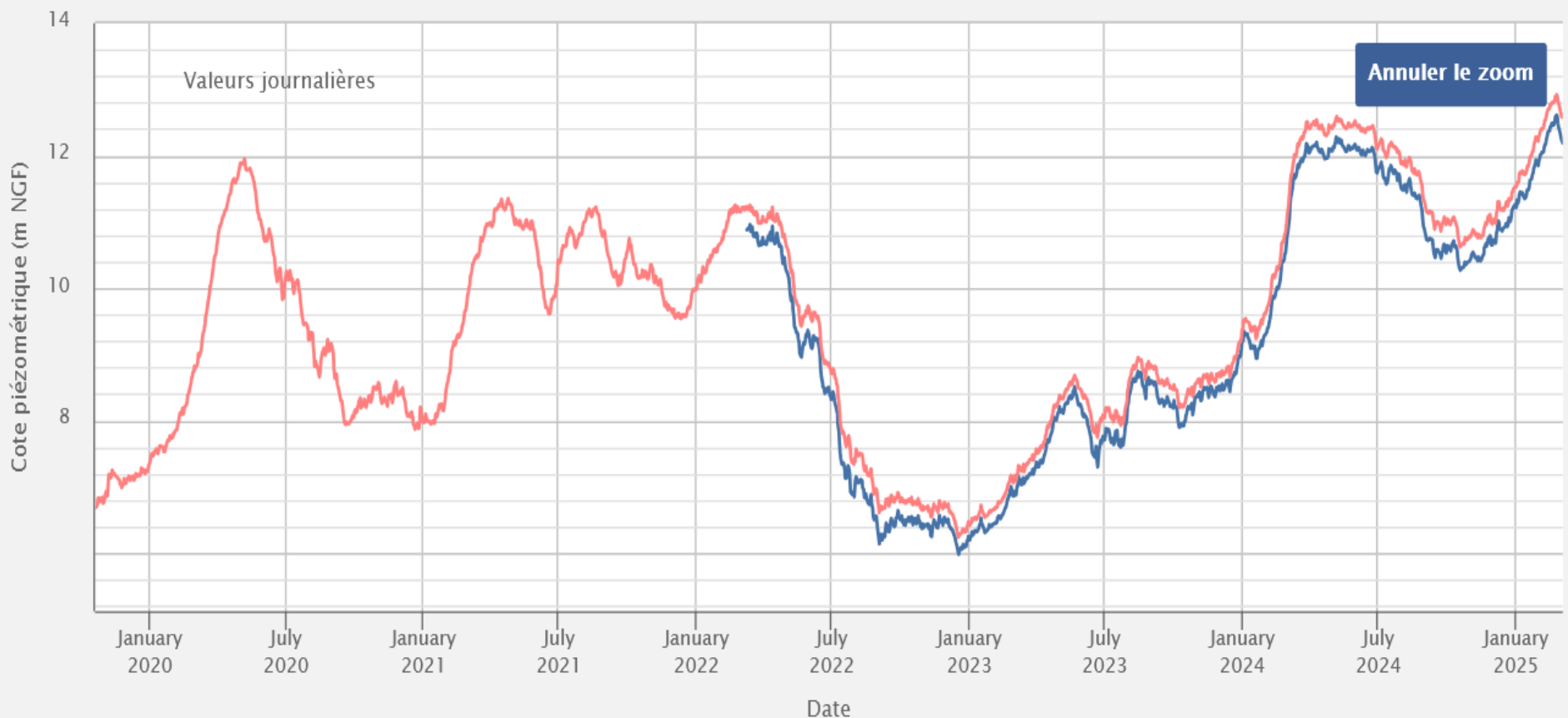


# Etat des nappes de surface de la Plaine de la Scarpe Février 2025



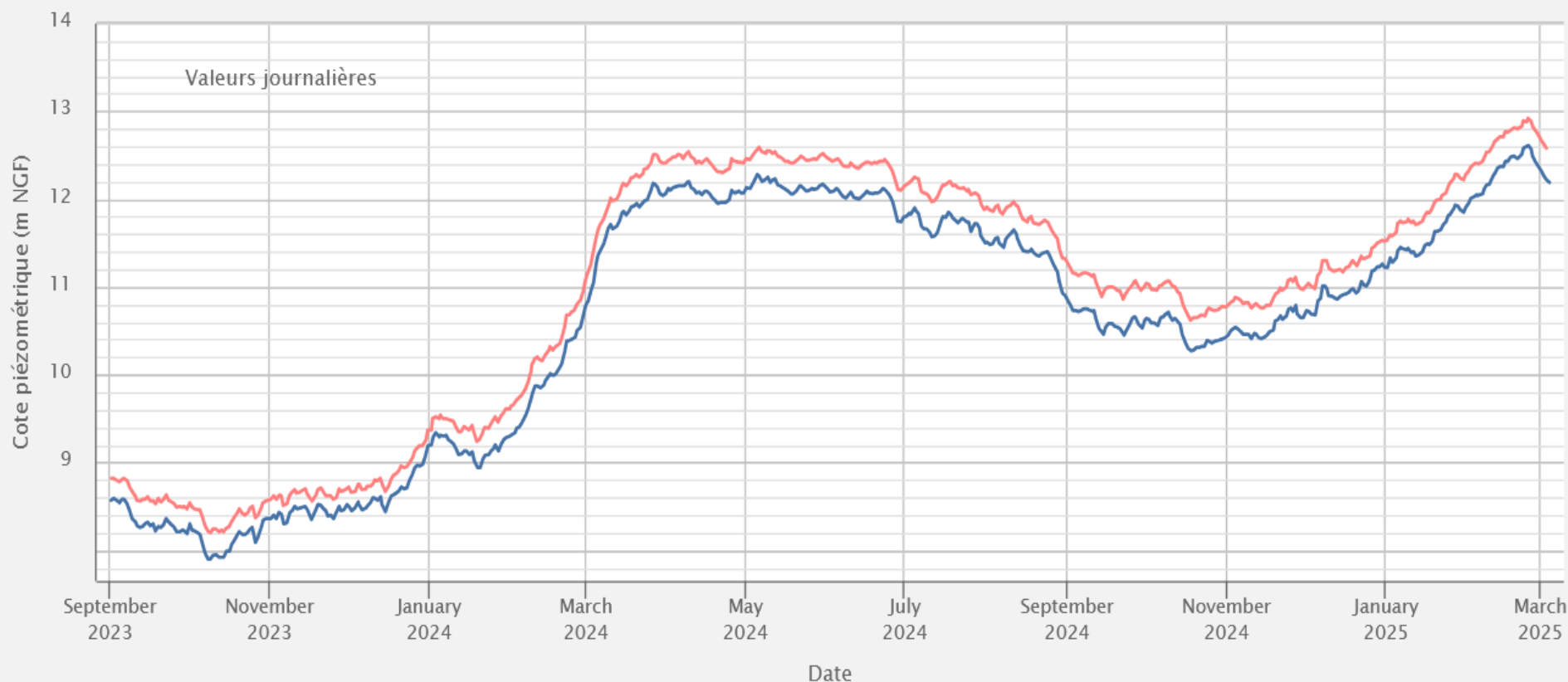
## 6. Questions diverses : point niveaux piézométrique

### Recharge de la Craie



## 6. Questions diverses : point niveaux piézométrique

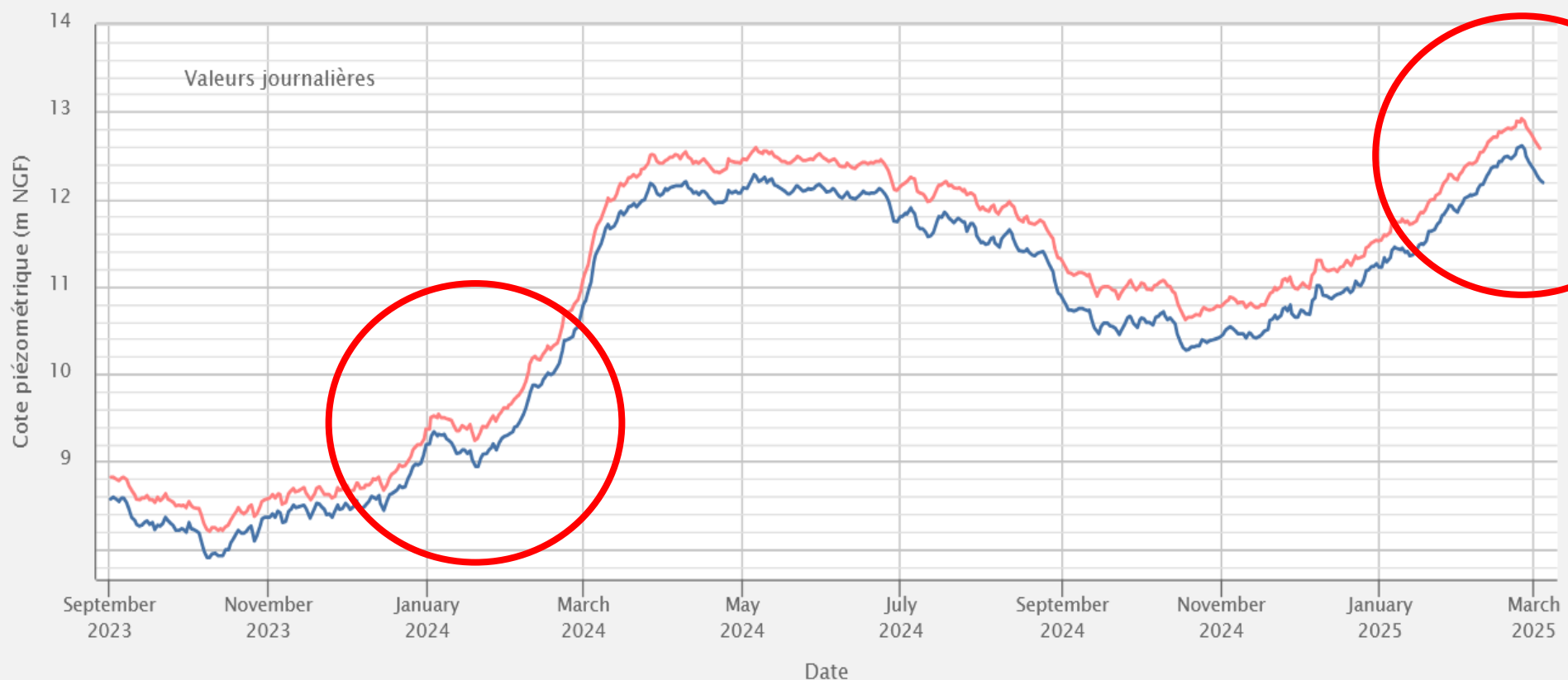
Recharge de la Craie : ZOOM



07/03/2025

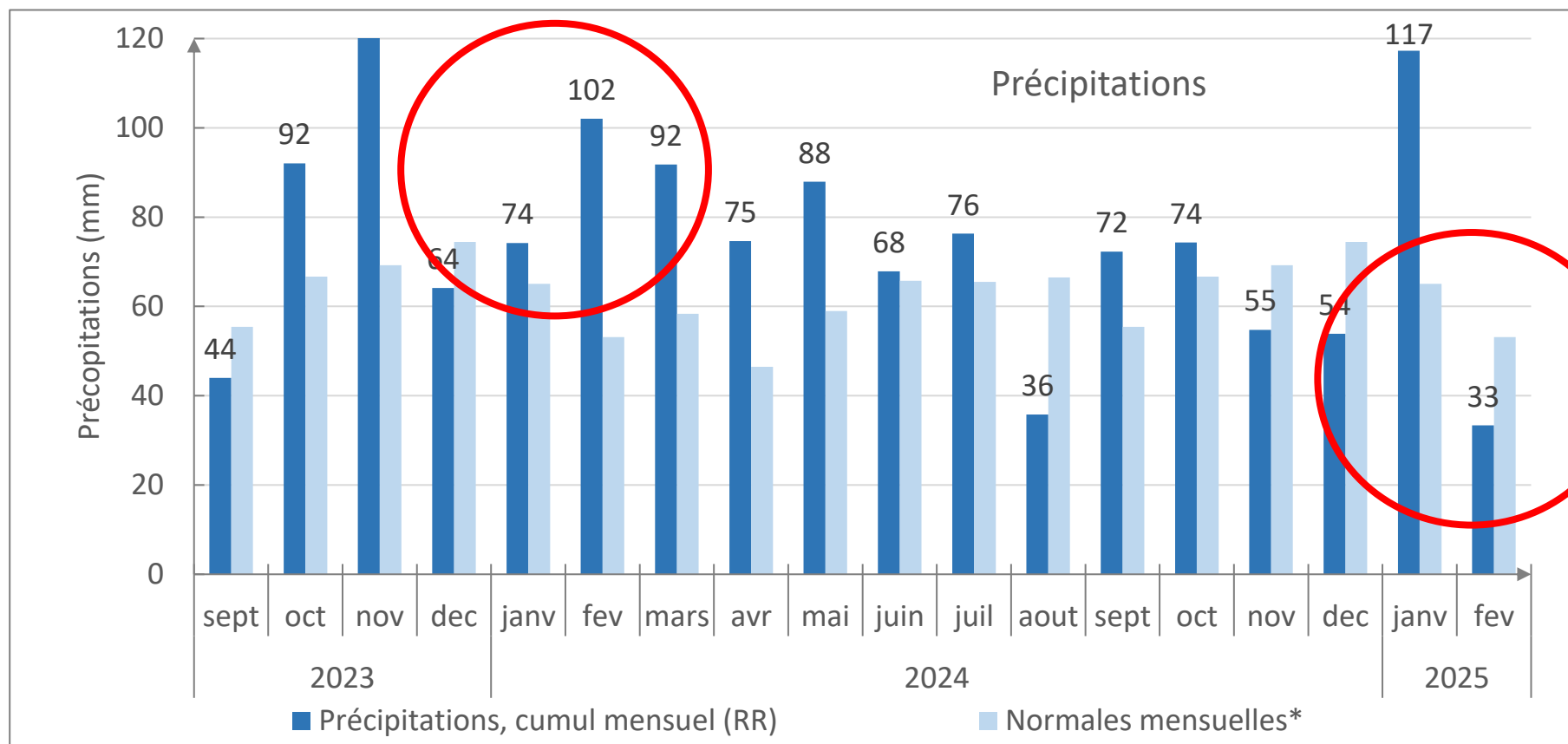
## 6. Questions diverses : point niveaux piézométrique

Recharge de la Craie : ZOOM



## 6. Questions diverses : point niveaux piézométrique

Recharge de la Craie : ZOOM



# Merci de votre attention

- **Prochains rendez-vous:**

- 5 mai: bureau de la CLE
- Juin : CLE avec signature du CARE + Pacte de gouvernance
- Transf'eau Escaut: 3 juin (EEE)
- 12 décembre à 14h30 : CLE de fin d'année



SAGE Scarpe aval

[sage@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:sage@pnr-scarpe-escaut.fr)

03 27 19 19 70